Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 009-210901666-20260921-DE_048_2026-DE

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
LEYCHERT - Commune

Séance du lundi 21 septembre 2026

Délibération N° DE_048_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 17/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 15, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - Mairie), sous la présidence de Florence ROBERT.

Présents : Florence ROBERT, Stephane NOGER, Yola THOMAS, Olivier AMANS, Jocelyne MARION, Alexis CALARD, Constance GANDOIS, Alexis ESTAQUE, Charlotte GIRAULT, André COSTECEQUE, Elise-Marie NOAILLES
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yola THOMAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Recensement 2027 recrutement et rémunération d'un agent recenseur

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son article 156 ;

Considérant que la commune de Leychert doit procéder au recensement de sa population en 2027 ;

Considérant que le recrutement d'un vacataire suppose l'exécution d'actes déterminés, répondant à un besoin ponctuel et discontinu, avec une rémunération attachée aux actes accomplis ;

Considérant la nécessité de recruter un agent recenseur pour assurer les opérations de préparation, de collecte et de clôture du recensement ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit organiser le recensement de sa population en 2027.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 009-210901666-20260921-DE_048_2026-DE

Pour assurer cette opération ponctuelle, il est proposé de recruter un agent recenseur en qualité de vacataire.

Les missions confiées comprendront la participation aux séances de formation, la tournée de reconnaissance, la collecte des informations auprès des habitants, le suivi des logements et la restitution des documents nécessaires à la clôture de l'enquête.

Madame le Maire propose de fixer le volume de travail prévisionnel à **35 heures** et la rémunération à un **forfait global de 550 € brut**, versé après service fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE

Article 1 – Recrutement
D'autoriser Madame le Maire à recruter **un agent recenseur vacataire** pour les opérations de recensement de la population 2027.
Ce recrutement interviendra pour la période nécessaire à la préparation, à la réalisation et à la clôture de l'enquête, selon le calendrier communiqué par l'INSEE.
Article 2 – Missions confiées
L'agent recenseur sera chargé des actes suivants :

- participer aux séances de formation organisées dans le cadre du recensement ;
- effectuer la tournée de reconnaissance des logements ;
- procéder à la collecte des informations auprès des habitants ;
- assurer le suivi des logements et des documents de collecte ;
- restituer les documents et informations nécessaires à la clôture des opérations.

Article 3 – Durée prévisionnelle et rémunération

Le volume de travail nécessaire à l'accomplissement de la mission est estimé à **35 heures**.

La rémunération est fixée à un **forfait global de 550 € brut** pour l'ensemble de la mission, comprenant la formation, la tournée de reconnaissance, la collecte et les opérations de clôture.

Cette rémunération sera versée après service fait.

Article 4 – Autorisation donnée à Madame le Maire

Madame le Maire est autorisée à accomplir les formalités nécessaires au recrutement de l'agent recenseur et à signer le contrat de vacation correspondant.

Article 5 – Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recenseur et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget communal de l'exercice 2027.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 009-210901666-20260921-DE_048_2026-DE

Florence ROBERT
Président de séance

Yola THOMAS
Secrétaire de séance